# HUMOUR/JEUX

redaction.union@sonapresse.com

## Les mots fléchés de Thomas NZE NEREE N°7266

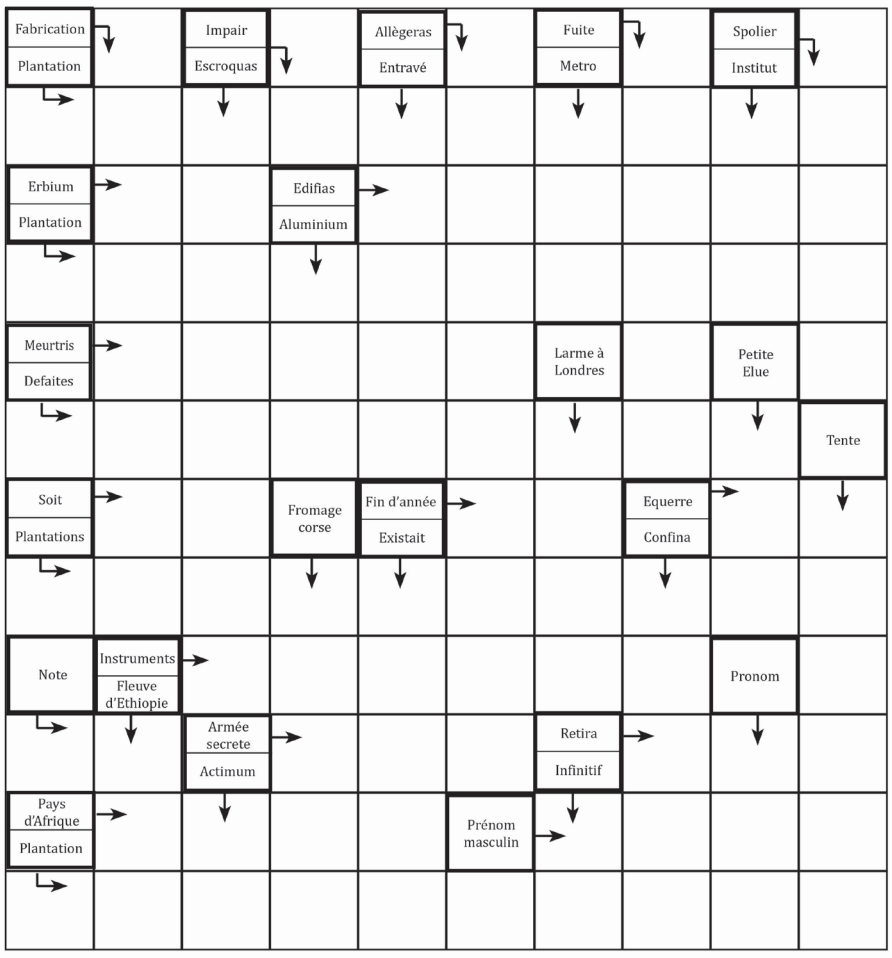


## L'INSOLITE DU JOUR

### Canada : pour "tester" le couvre-feu, il roule ivre, elle promène un ami en laisse

POUR "tester" la police après l'entrée en vigueur d'un couvre-feu strict samedi dernier au Québec, un automobiliste a conduit en état d'ébriété à Sherbrooke et une jeune femme a promené son ami en laisse. Résultat : une amende de 1 000 euros (655 000 francs) chacun.

Le couvre-feu, le premier à l'échelle d'une province canadienne depuis un siècle, est entré en vigueur samedi à 20H00 (jusqu'au lendemain 05h00) pour tenter d'enrayer la seconde vague de coronavirus qui sévit au Québec.

Samedi vers 22H30, une patrouille contrôle un automobiliste qui brave l'interdit en circulant avec son fils à ses côtés, a raconté à l'AFP une porte-parole de la police de la ville, Isabelle Gendron.

Un contrôle d'alcoolémie a révélé que le conducteur était trois fois au-dessus de la limite autorisée. La sanction tombe : 1 500 dollars canadiens (environ 635 000 francs) pour la violation du couvre-feu, permis de conduire suspendu pendant 90 jours, voiture confisquée et poursuites en justice pour conduite en état d'ivresse.

Ce même soir vers 21H00, d'autres policiers aperçoivent une jeune femme d'une vingtaine d'années qui se promenait sur un trottoir du centre-ville en tenant en laisse... un ami. Aux policiers qui l'interrogeaient, elle a expliqué sans rire "qu'elle promenait son chien", "vraiment pour nous tester", selon la porte-parole.
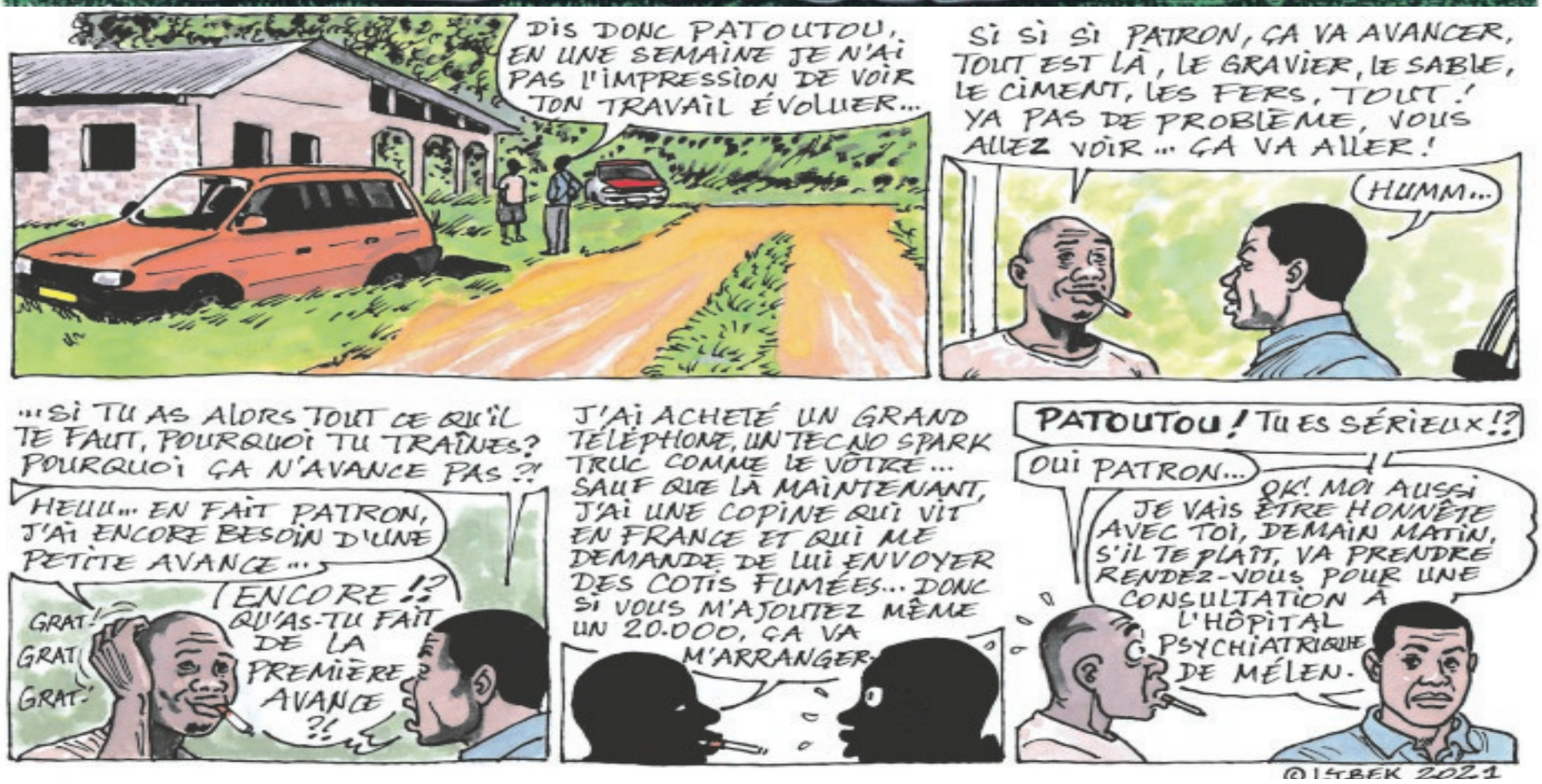
**Solution de la grille N° 7265**